



## ATTESTATION DE CAUTIONNEMENT

N°police : 1-11638-14049-0

**Valable pour l'année 2019**

### Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 58 Rue Général Ferrié 38100 GRENOBLE

Dont le siège administratif est : KARELIAN - 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

**5 000 000,00 EUROS**

(Cinq Millions d'Euros )

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

**IMMOBILIERE PUJOL**

SARL au capital : 37 000,00 Euros.Immatriculée sous le N° siren : 056808868

Dont le siège social est 7 Rue Jean Fiolle 13006 MARSEILLE 06

Représentée par ses co-gérants : Mr PUJOL Stéphane et Mme PUJOL Caroline

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

**SYNDIC DE COPROPRIETE**

**La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)**

A COMPTER DU :

**01 janvier 2019**

MEYLAN, Le 08 février 2019  
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

